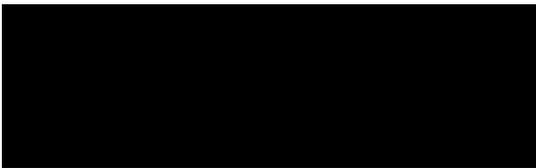


PAR COURRIEL

Québec, le 10 juin 2024



N/Réf. : AI2425-43

Objet : Demande d'accès à des documents détenus par l'Office québécois de la langue française concernant des statistiques sur les plaintes et les dénonciations pour un possible manquement à la *Charte de la langue française*



Après analyse de votre demande datée du 9 mai 2024, l'Office québécois de la langue française vous transmet les renseignements accessibles conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après appelée « *Loi sur l'accès* »).

Vous trouverez ci-joint les informations détenues par l'Office, qui prennent la forme de deux tableaux présentant respectivement :

- la répartition annuelle des plaintes et des dénonciations reçues, classées selon la région administrative de l'auteur du manquement;
- les données correspondant au nombre de personnes plaignantes ou dénonciatrices pour chaque année, ventilées par région administrative.

Nous souhaitons vous informer que, dans le dernier tableau, les personnes plaignantes et dénonciatrices anonymes sont exclues des calculs puisqu'il n'est pas possible de savoir s'il s'agit de plaignants ou de dénonciateurs uniques.

En terminant, nous vous informons que, en vertu des articles 135 et 137 de la *Loi sur l'accès*, vous disposez d'un recours devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative portant sur l'exercice de ce recours.

Veillez agréer, [REDACTED] nos salutations distinguées.

La responsable de l'application
de la *Loi sur l'accès*,

Original signé

Véronique Voyer
aces.information@oqlf.gouv.qc.ca

p. j. : Tableaux
Note explicative (avis de recours)